

*Seule une mobilisation massive, comme pour le CPE voté puis abrogé, permettra de nous libérer définitivement du joug des ordres professionnels. C'est en masse devant le ministère que nous gagnerons!*

# ABROGEONS LES ORDRES!

Aujourd'hui la mise en place de structures ordinales, pour chaque profession, favorise l'isolement, la déréglementation de nos professions et la casse de notre système de santé.

Que nous soyons kinés, podologues, sage-femmes, IDE et spécialisés, **en repos ou en grève**, de nuit comme de jour, c'est dans la rue que ça se passe, il ne faut pas se laisser faire. Ne comptez pas que sur les autres pour agir, mais comptez sur vous même.

***Plus nous serons nombreux et unis, plus vite nous gagnerons.***



Refusons la mise sous tutelle de nos professions par des ordres.

Tous ensemble, nous les otages des ordres, refusons les ordres des ordres et leurs désordres.

Union syndicale  
**Solidaires**

**Payer pour travailler = NON**

**Etre jugé et sanctionné par le tribunal de l'ordre = NON**

**Demander l'autorisation de l'ordre pour une mutation = NON**

**Devons nous laisser les ordres gérer notre vie professionnelle = NON**

**C'est dans la rue que l'on nous compte...  
...et c'est à Paris que ça se passe!**



Fédération Sud Santé-  
Sociaux  
"Solidaires - Unitaires -  
Démocratiques"  
70, rue Philippe de Girard  
75018 PARIS  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet :  
[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

**Le 26 janvier c'est à Paris qu'ça s'passe!  
Journée de grève  
et manifestation nationale.**

Paris, le 07/01/10

*Les petites boîtes et les assurances professionnelles avaient mis la pression dès novembre, aujourd'hui au tour des mastodontes (APHP, FEHAP...).*

*Une seule solution: la résistance!*



# Ce n'est qu'un début...

## **Les menaces se précisent :**

A l'APHP les courriers tombent déjà sur certains établissements intimant au personnel infirmier de fournir une justification d'inscription à l'ordre avant...

**le 29 Janvier !**

La FEHAP (fédération des établissements hospitaliers privés non lucratif) qu'une délégation Sud a rencontré le 11 janvier, a déclaré qu'elle avait considéré les ordres comme inutiles et avait donné cette position au ministère. Mais pour la FEHAP: la loi étant passée, elle doit être appliquée. Elle a communiqué vers les employeurs dans ce sens tant sur la transmission des listes nominatives que sur le contrôle des inscriptions.

## **Plus d'hésitation ! l'heure est à la mobilisation !**

Les patrons imposent leur «délais de rigueur» d'inscription pour le 29, nous exprimerons notre opposition et notre résistance le 26!

**Toutes et tous à paris le 26 janvier**

**à 12h devant le ministère !**

**C'est dans la rue qu'ça s'passe!**

C'est à Paris! que nous nous ferons entendre!

en allant dire haut et fort à la ministre:



**«l'ordre même gratuit  
on n'en veut pas!»**